

Pôle Inclusion Financière
pf.budget@ccas-grenoble.fr
04 76 69 46 26

Suivez-nous sur 
facebook.com/CCASGrenoble



MICROÉPARGNE ACCOMPAGNÉE



La micro-épargne s'adresse aux Grenoblois-es (sous conditions de ressources) qui souhaitent mettre de côté des petites sommes d'argent pour un projet ou une dépense imprévue. Elle évite de recourir à des formules de crédits coûteuses.



Le Centre Communal d'Action Sociale vous accompagne dans une démarche d'épargne

- Le CCAS vous **encourage financièrement** pendant les deux premières années.
- Vous bénéficiez d'un **accompagnement** par le Point Conseil Budget.
- Votre épargne est **rémunérée à 6,5 % brut**.
- Vous pouvez **ouvrir un micro-livret** et effectuer des **dépôts dès 10 €**.
- Votre épargne **est disponible** à tout moment, sans frais.

COMMENT SE DÉROULE L'OUVERTURE D'UN MICRO-LIVRET ?

Un **rendez-vous** vous sera proposé avec une **Conseillère en Économie Sociale et Familiale** du Centre Communal d'Action Sociale. Elle étudiera votre **éligibilité** et constituera une **demande d'ouverture de compte** auprès du **Crédit Municipal de Lyon**.

Plus d'informations par mail : pf.budget@ccas-grenoble.fr
ou par téléphone : 04 76 69 46 26